



**ARRÊTÉ n° A-22-030  
PORTANT INTERDICTION DE  
STATIONNER  
Rue saint Edmond**

Le Maire de la commune de Saint-Andelain

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.2, L2213.1 et suivants,

**Vu** les travaux de réparation sous accotement de la conduite orange

**Vu** la demande d'arrêté de police de la circulation faite le 19 mai par M. Bizot Philippe, BBF Réseaux, TSA 70011, chez SOGELINK, 69134 DARDILLY CEDEX

**Considérant** que ces travaux ne peuvent se réaliser, sans modifications actuelles du stationnement,

**Considérant** qu'il a lieu de préserver la sécurité du chantier, ainsi que celle du public,

**ARRETE**

**Article 1**

Pendant la période du 08 juillet 2022, pour une durée de 20 jours, un chantier sera autorisé sur le domaine public, pour effectuer les travaux sur la voie suivante :

rue saint edmond

**En raison de la réfection de la bande de roulement le 13 juillet, la société BBf n'est pas autorisée à intervenir ce jour précis**

**Article 2**

Ces travaux nécessitent, pendant la période d'intervention, une interdiction au stationnement

**Article 3**

L'entreprise BBF Réseaux veillera à ce que la réfection de la voirie soit réalisée à l'identique et ceci dans les plus brefs délais

**Article 4**

L'entreprise BBF Réseaux prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la libre circulation des piétons, et pour permettre les livraisons.

## Article 5

Les droits des tiers demeureront préservés.

## Article 6

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8<sup>ème</sup> partie approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

## Article 7

L'entreprise BBF Réseaux mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du chantier, ainsi que le rebouchage des tranchées le soir et les week-ends.

## Article 8

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de SAINT-ANDELAIN, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

## Article 9

Madame le Maire de SAINT-ANDELAIN, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Andelain, le 08 juillet 2022

Le Maire,  
Nathalie LIEBARD

